

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Etude de programmation dans le cadre de la restructuration du gymnase Guy MOQUET situé au 12, rue Edouard POISSON à Aubervilliers.

Lieu d'exécution et de livraison : Gymnase Guy MOQUET situé au 12, rue Edouard POISSON, 93300 Aubervilliers.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du gymnase Guy Moquet, 12 rue Edouard Poisson 93 300 Aubervilliers.

Les missions à exécuter dans le cadre du marché figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

La tranche ferme (T.F) comprend les prestations suivantes :

- Prise de connaissance du dossier et analyse des enjeux et des contraintes ;
- Établissement du préprogramme ;
- Établissement du programme fonctionnel et technique et détaillé.

La tranche optionnelle 1 (T.O1) consiste en une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la désignation de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

La tranche optionnelle 2 (T.O2) consiste en une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre (jusqu'à la validation de la phase APD par le maître d'ouvrage).

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle 1 est de 12 mois à compter de la date de notification du marché.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle 2 est de 20 mois à compter de la date de notification du marché.

Prestations divisées en lots et tranches : Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à tranches en application des articles R2113-4, R2113-5 et R2113-6 du Code de la Commande Publique. Il ne contient pas de lots.

Dispositions particulières :

Le candidat devra présenter une capacité minimale équivalente aux qualifications OPQTECC suivantes :

- 1B PROGRAMMATION : 1.3.1 Programmation architecturale et technique (A+B+C+D) : (A+B+C) Programmation dont assistance commission technique

concours (hors économie) et (D) Suivi adéquation programme / projet en phases APS et/ou APD

- 1C AMO SPÉCIALISÉES : 1.4 Assistance économique (A+B+C) : (A) Estimation du coût travaux (ET) ; (B) Estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle (EFP), (C) Calendrier et échéancier financier prévisionnels du futur projet ; 1.4.3 Assistance à l'analyse économique de la commission technique de concours ; 1.4.4 Assistance suivi économique programme / projet.

La preuve de cette capacité est apportée soit par la production de la copie du certificat de qualification obtenu et en vigueur, soit par tout moyen de preuve démontrant une capacité équivalente.

La nomenclature et le référentiel de qualification sont consultables sur <https://www.opqtecc.org/>.

Le candidat doit disposer de références ou de capacités en matière de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Il doit disposer par ailleurs d'une expérience significative et certaines dans la construction et la restructuration de ce type d'équipements publics : équipements sportifs, tant au regard de leur fonctionnalité, de leur organisation opérationnelle et de leur management.

Prestations supplémentaires éventuelles : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : cette opération est financée, d'une part, par les fonds publics de la Ville d'Aubervilliers (ressources propres) et, d'autre part, par les subventions de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Groupement solidaire **ou** groupement conjoint avec un mandataire solidaire.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Un même opérateur économique peut être membre de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété ;

Ou

- **Le formulaire e-DUME ;**

- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution de l'accord-cadre.

- Les candidats devront également fournir:

- Le chiffre d'affaires global et celui relatif prestations objet de la consultation sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Les preuves d'une assurance pour les risques professionnels (attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle) ;
- La copie du ou des certificats mentionnés au paragraphe 4.4 du RC, le cas échéant ;
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ainsi, en cas de groupement, les renseignements mentionnés ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement. De même, en cas de sous-traitance, ces renseignements seront fournis pour chaque sous-traitant présenté au stade de la candidature et accompagné d'un engagement écrit du sous-traitant de participer à l'exécution du marché.

Il peut également communiquer au pouvoir adjudicateur les coordonnées d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique auprès duquel il est possible d'obtenir gratuitement tout ou partie de ces informations (en précisant lesquelles). Pour information, un tel espace, nommé coffre-fort électronique existe sur la plateforme de dématérialisation MAXIMILIEN.

• Si les documents fournis par le candidat, les cotraitants ou les sous-traitants ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Pour se voir attribuer le marché, le candidat retenu doit fournir les documents suivants (pour chacun des membres du groupement en cas de groupement candidat) dans le délai fixé dans la demande de la Ville :

1. Les attestations et certificats fiscaux délivrés par les administrations compétentes du pays où il est établi prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales au 31 décembre 2018 ;
2. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ou un document équivalent pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger ;
3. Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent pour les candidats établis à l'étranger ;

4. La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail, établie à partir du registre du personnel et précisant sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;
5. Pour l'employeur établi à l'étranger qui emploie des salariés en détachement, les documents requis à l'article R.1263-12 du code du travail.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat retenu peut également indiquer au pouvoir adjudicateur :

- Soit qu'il lui a déjà fourni ces documents dans le cadre d'une précédente consultation et que ces pièces sont toujours en vigueur (il précise alors les références de la consultation concernée) ;
- Soit les coordonnées d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique auprès duquel le pouvoir adjudicateur peut obtenir gratuitement ces informations. Pour information, un tel espace, nommé coffre-fort électronique existe sur la plateforme de dématérialisation MAXIMILIEN.

Le non-respect de ces formalités dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.

Critères d'attribution : Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

1. **La méthodologie proposée pour la réalisation de chaque phase de mission, ainsi que son délai : 40 %.**
2. **Le prix des prestations : 30 % ;**
3. **Les compétences et expériences des membres de l'équipe proposée : 20 % ;**
4. **La note rédigée par le candidat permettant d'apprécier les principaux enjeux du projet : 10 %.**

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 13 Décembre 2019 à 16h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DBMT 26-19

Renseignements complémentaires :

La signature électronique de l'acte d'engagement n'est pas exigée.

Conditions de remise des offres : Les offres seront présentées par voie électronique uniquement. Les modalités de remise des offres par la voie électronique sont précisées au R.C.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être gratuitement téléchargé sur le site : <https://www.maximilien.fr>

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

1. **Un exemplaire original de l'Acte d'Engagement valant CCAP et de son annexe, dûment renseignés (joindre un RIB) ;**

En cas de sous-traitance, l'acte d'engagement sera accompagné d'un acte spécial de sous-traitance pour chaque sous-traitant présenté au stade de l'offre ;

2. Un mémoire justificatif :

- **Une note d'appréciation des principaux enjeux du projet** (2 pages maximum) ;
- **Une présentation de la méthodologie mise en œuvre** pour la réalisation de chaque phase de mission et son délai d'exécution ;
- **Une présentation détaillée des compétences et références des intervenants proposés pour la mission (joindre Curriculum Vitae)** et notamment ceux du chef de projet et de son suppléant désignés à l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières.

Le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance est téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur prévoit d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté les meilleures offres initiales en application des critères de jugement des offres précisés au paragraphe 6.2 du R.C (au maximum 3). Ces négociations pourront donner lieu à une audition.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les négociations se déroulent dans le strict respect de l'égalité de traitement. À leur issue, les candidats sont invités à remettre une offre finale ou à confirmer leur offre initiale.

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 novembre 2019